

Le 20 octobre 1772 – Ternay au ministre.

Les épices des Seychelles à la merci des Hollandais et des Anglais

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/31, f°267

Le 20 octobre 1772

Monseigneur,

MM. Desroches et Poivre doivent vous avoir informé qu'il a été fait précédemment un envoi de muscadiers et géroflers aux îles Seichelles.

M. Gilot y a passé avec des instructions de M. Poivre, et douze esclaves du Roi, pour les cultiver. Je dois vous faire observer que l'île Seichelles n'est habitée jusqu'à présent que par quelques particuliers dont M. Brayer, leur chef, est à peine avoué du Gouvernement.

Si les Hollandais ont avis de cet envoi, et qu'ils soient instruits que ces plants réussissent dans les îles où ils ont été envoyés, ne pourront-ils pas dépêcher un bâtiment pour les détruire ? Quel parti dois-je prendre si cette nation y commet cette espèce d'acte d'hostilité ?

L'on a pris anciennement possession de ces îles au nom du Roi. Elles doivent être regardées comme lui appartenant. L'on y a envoyé des plants précieux, mais aucune dépense pour les protéger. Je ne peux pas m'empêcher, Monseigneur, de désapprouver toutes ces plantations qui ne font qu'augmenter la jalousie des Hollandais et la cupidité des Anglais qui ne fréquentent déjà que trop les îles Seichelles. Je me trompe fort si tout ce que l'on a fait ici dans ce genre, n'a pas été trop précipité. J'ai l'honneur de vous demander les ordres du Roi à ce sujet. Ma lettre commune avec M. Maillart vous mettra plus au fait de cet établissement.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le chevalier de Ternay

A l'Isle de France, le 20 octobre 1772

* * *